



15.01.2015 - 09:00 Uhr

Test d'essuie-glaces: le TCS veille à la transparence

Bern (ots) -

Un pare-brise mal nettoyé entrave la visibilité et peut entraîner une amende en cas d'accident. Le TCS a testé huit différents balais d'essuie-glace. Résultat: des différences de prix notables, mais aussi différentes qualités.

Un peu de caoutchouc, de tôle et de plastique - c'est tout ce qui fait un balai d'essuie-glace dont une paire coûte entre 27 et 60 francs pour une voiture de catégorie moyenne inférieure. On peut en principe distinguer entre deux types de construction: les essuie-glaces modernes à branche unique - faits d'une seule pièce - et les balais articulés classiques. Les premiers sont plus aérodynamiques à vitesse élevée; leur pression d'appui sur le verre est plus régulière et ils comportent moins de parties mobiles pouvant geler en hiver.

Tous les essuie-glaces sont au moins "recommandés"

Le mode de construction n'est cependant pas déterminant puisque les deux produits les mieux notés dans ce test sont le Bosch AeroTwin et le Bosch TwinSpoiler, donc un balai à branche unique et un balai articulé. Les deux ont décroché quatre étoiles sur cinq, obtenant ainsi la mention "très recommandé", tout comme le VisioFlex de SWF. Tous les autres candidats à ce test - Unitec Multi 4 en 1, Valeo Compact Evolution, SWF L'Original, Valeo Compact et Unitec Multi 7 - ont été gratifiés de trois étoiles, ce qui leur a valu la mention "recommandé". Le Compact Evolution de Valeo n'exploite pas tout le potentiel de sa lame de caoutchouc, car sa géométrie empêche la lame de plaquer sur toute sa longueur. La qualité générale d'essuyage du Multi 7 d'Unitec laisse à désirer, notamment à basse température.

Prescriptions légales

La loi exige que seuls des véhicules fonctionnant en toute sécurité et conformes aux prescriptions peuvent prendre la route afin que le conducteur puisse respecter les règles de la circulation et qu'il ne mette personne en danger. Cette exigence comprend aussi une visibilité parfaite. Le détenteur et le conducteur doit donc remplacer des balais d'essuie-glace usés ou défectueux, faute de quoi il risque de se faire accuser de négligence grave en cas d'accident dû à un manque de visibilité et s'expose à une amende, voire à un retrait du permis de conduire.

Contact:

Yves Gerber, porte-parole du TCS, 058 827 27 16, 079 249 64 83,
yves.gerber@tcs.ch

Les photos du TCS sont sur Flickr -
www.flickr.com/photos/touring_club/collections.

Les vidéos du TCS sont sur Youtube - www.youtube.com/tcs.

www.presetcs.ch

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100000091/100767147> abgerufen werden.